

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 22-12-578**

DIRECTION DE L'URBANISME

OBJET : numérotation de voie – rue du Jeu de Paume - Parcelle BI 282

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

VU la demande d'Enedis pour la création de 2 compteurs sur la parcelle BI 282 comportant 2 logements,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une numérotation de voie sur la rue du Jeu de Paume,

ARRETE

Article 1 : la numérotation de voie sur la rue du Jeu de Paume pour la parcelle BI 282 est la suivante :

- **3 RUE DU JEU DE PAUME.**

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliations adressées à :

- Monsieur Ahmed ABOUKORAH ;
- Monsieur Louis VIGNAUD ;
- ENEDIS (Mme LEPEIGNEUX) ;
- Gendarmerie Nationale ;
- Police Nationale ;
- EDF/GDF ;
- VEOLIA EAU ;
- INSEE Département recensement ;
- EPAMARNE ;
- SIETREM ;
- France Telecom ;
- Cadastre de Meaux ;
- Sous-Préfecture de l'arrondissement de Torcy ;
- Services Fiscaux de Seine-et-Marne ;
- Poste de Torcy ;
- Centre Incendie et Secours de Lognes ;
- Police Municipale de Torcy.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le douze décembre deux mille vingt-deux.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le
Et de sa notification le



Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE